



**Débutant :** La formation indispensable pour tout nouvel élu

**Confirmé :** Actualisez vos bases de connaissances

**Technique :** Tout savoir sur les sujets qui font l'actualité économique & sociale

## Fonctionnement, Droits et Obligations des Membres du CE

### 1<sup>ère</sup> journée

Point sur les différentes instances représentatives du personnel

#### > Composition du CE

- Président : Qui ? Rôle ?
- Bureau du CE : désignation, rôle du secrétaire et du trésorier.
- Titulaires /suppléants : droits et obligations de chacun.
- Désignation des membres du bureau.
- Représentants syndicaux : désignation, droits et obligations ?

#### > Fonctionnement du CE

- Les réunions CE de A à Z : de la convocation à la diffusion du PV
- Les décisions du CE : sur quoi ? Qui décident ? Comment ?  
Le président a-t-il un droit de vote ?
- Le règlement intérieur : procédure/portée.

#### > Moyens de fonctionnement du CE

- Crédits d'heures :
  - Comment et quand utiliser ses heures de délégation ?
  - Comment sont-elles rémunérées ?
  - L'employeur peut-il les contester ?
- Les budgets du comité :  
assiette, modalités de versement, droits et obligations de l'employeur  
(nouveau 2014)

#### > Obligations du CE

- Obligations comptables du CE :
  - Que mettre dans le compte rendu annuel de gestion ?
  - Comment doit se dérouler la passation entre ancien et nouveau CE ?
- Les nouvelles obligations comptables du CE (nouveau 2014) :
  - une comptabilité distincte selon le niveau de ressources, une approbation des comptes obligatoires ?
  - Quel impact pour les CE ?
  - Quel impact pour votre CE ?
- Responsabilité et assurance : obligations du comité et de l'employeur.  
Qui est responsable ?

### 2<sup>ème</sup> journée

#### > La gestion des activités sociales et culturelles (ASC)

- Bénéficiaires :  
CDD, CDI, stagiaires, Salarié absent de l'entreprise, Ancien salarié ? Conjoint, enfants ?
- Quelles conditions mettre en place :  
Ancienneté, présence dans l'entreprise, etc
- Quelles sont les règles URSSAF ?
- Les différentes formules de participation CE :  
Salaire, quotient familiale...

*Attention aux critères liés à la catégorie professionnelle et à l'ancienneté !! (Nouveauté 2014)*

#### > Le nouveau rôle économique du comité d'entreprise (à jour de la loi de sécurisation de l'emploi)

- Sur quoi le CE est informé ?  
Sur quoi le CE est consulté avec des nouveaux cas de consultation ?
- La base de données unique :
  - Condensé des informations que le CE recevra, en quoi consiste-t-elle ?
  - Comment est-t-elle mis en place ?
  - Est-ce obligatoire ?
- La nouvelle procédure d'information consultation ?  
Différence entre l'ancienne et la nouvelle procédure.
- L'avis du CE :  
Quand, comment et pourquoi rendre son avis ?
- Connaître les moyens d'actions
- Les experts :  
Qui choisit l'expert ? Qui les rémunère ?  
Quels sont les pouvoirs de l'expert ?  
Les missions de l'expert-comptable ?
- Le droit d'alerte :  
Quand et pourquoi l'utiliser ?  
Attention à respecter les différentes phases de la procédure.

### Programme modifiable et personnalisable

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce programme de formation, veuillez contacter M. Reynald de Mari - Tél. 04 78 14 54 27 - Fax 04 37 48 07 54  
ACCES - 3, rue de l'Humilité - 69003 LYON - reynald.de.mari@acces.fr